



Le tracé du raid de Jouques empruntait un endroit très sensible. Le passage a été autorisé en demandant aux organisateurs d'exiger que les coureurs portent leur vélo sous peine de disqualification.

© GSSV / V. Paul

SAINTE-VICTOIRE



Une fois qu'un accord est trouvé, « on s'y tient »

Pour gérer la fréquentation du site emblématique, il fallait se mettre à plusieurs. L'avantage ? Une collaboration durable et solide des acteurs concernés, et une charte respectée.

Ce n'est pas parce que le Grand Site Sainte-Victoire est bien identifié sur son territoire qu'il aurait pu imposer des normes pour les manifestations sans rien demander à personne. La démarche collective engagée pour aboutir à une charte partagée des manifestations (trails, raids, Iron man, VTT, parapente) a permis d'inscrire les engagements dans la durée. Avec maintenant dix ans de recul, le gestionnaire constate que sa position de médiateur-facilitateur est un véritable atout. « Les communes nous avaient déjà bien identifiés comme la structure permettant de gérer la

fréquentation. Elles se tournaient spontanément vers nous. Mais les demandes augmentant, il a fallu trouver des règles communes » raconte Philippe Maigne, directeur du syndicat mixte.

Le Grand Site a pris le rôle de cheville ouvrière en mettant tout le monde autour de la table (élus, service de l'État, organisateurs des manifestations), en rédigeant les comptes-rendus des réunions... « Chaque étape était écrite, pour que les acteurs voient les décisions au fur et à mesure en toute transparence. » Ce n'est pas le gestionnaire qui autorise ou pas : c'est la charte validée par tous qui

indique si la manifestation est conforme ou pas.

CONSTRUIRE ENSEMBLE

Dans les grandes lignes, le consensus a été obtenu assez facilement sur de nombreux points. Les organisateurs de manifestations sportives profitent de la renommée du site et sont conscients de la nécessité de le préserver pour en garder la valeur et l'attractivité. La charte définit le nombre maximum de manifestations par an, les zones interdites ou fragiles, les règles de balisage, les condi-

► tions de tracé des parcours, la gestion des déchets, le volume sonore... « Un point de débat a été le nombre maximum de participants par manifestation. Car bien sûr, les organisateurs dépensent de l'argent, et ont intérêt à faire venir plus de monde pour rentrer dans leurs frais. Nous étions à deux-cent-cinquante, ils voulaient passer à cinq-cents, on a finalement limité à trois-cent-cinquante. Une fois qu'un accord est trouvé, on s'y tient. Une des solutions qui a pu être trouvée, par exemple, a été de diviser la manifestation en deux, avec deux itinéraires différents. C'est cohérent puisque ça permet de diminuer l'impact. » Mais il ne s'agit pas d'établir des normes puis d'oublier tout bon sens. Sur certains secteurs, accueillir cinquante personnes, c'est problématique. L'esprit est vraiment de fixer collectivement des valeurs à respecter, qui doivent guider les décisions.

L'attachement au dispositif de tous les acteurs et partenaires est aussi dû au fait qu'il facilite la relation avec le service de l'État. En 2013, les organisateurs de manifestations se sont inquiétés de l'obligation réglementaire de désormais remplir un dossier d'évaluation d'incidences. Des représentants de l'État ont été invités au Comité des manifestations afin d'exposer les nouvelles modalités et les finalités de cette procédure. Il est bien apparu que le respect de la Charte constituait déjà un très bon préalable à ces dossiers d'incidences. Dans les arrêtés préfectoraux, certains points de la charte ont été repris, comme le nombre maximum de 350 participants par exemple.

GARDER LE CONTACT

Une fois la charte acquise, les discussions pratiques ont dû aller plus loin pour construire « le guide de l'organisateur » (cf. lien de téléchargement ci-dessous dans En savoir plus). Le consensus a alors été moins évident, mais là aussi, la souplesse et le pragmatisme ont permis de faire avancer le projet. Il a été prévu de se revoir chaque année en comité de suivi pour faire le point, et si besoin pour adapter le dispositif aux difficultés rencontrées. Par exemple, après quelques années de pratique, il a été bon de se mettre d'accord sur la notion de « jonction ». Pour l'attractivité de la course, il est apparu nécessaire de pouvoir sortir ponctuellement des sentiers balisés pour pouvoir varier les itinéraires. Pour relier deux tronçons, il est désormais possible d'établir une jonction pour pouvoir faire une boucle. Mais une limite a été établie : outre le fait que l'impact est regardé de près, l'ensemble des jonctions ne doit pas représenter plus de 20% de la totalité du trajet.

Les agents du site sont mobilisés au moment de l'élaboration des parcours. « Les itinéraires sont regardés très en amont des manifestations. Un an avant environ pour les principaux événements. » Ce qui permet de trouver des alternatives quand c'est nécessaire. Sur certains points techniques, à la fois dans un souci d'aide et de maîtrise, le Grand Site est très impliqué (par exemple par l'installation des dispositifs de suivi radio). Le Grand Site constate que les enjeux sont de mieux en mieux compris

REPÈRE

Le Grand Site de France Sainte-Victoire (labellisé en 2004)

- Quatorze communes, 35 000 ha, dont la moitié en site classé ;
- plus d'un million de visiteurs, près de 80% de locaux-régionaux, (métropole Aix-Marseille) ;
- le gestionnaire : Syndicat mixte départemental des massifs Concors Sainte-Victoire, associant le département des Bouches du Rhône, la communauté d'agglomération du pays d'Aix et la région Provence-Alpes-Côtes d'Azur ;
- Site classé au titre de la loi de 1930, Natura 2000...

par les organisateurs grâce à cette relation sur la durée. Les événements sont en effet en grande partie récurrents d'une année sur l'autre. Quand les organisateurs souhaitent innover, ce qui peut se comprendre, c'est cette confiance qui permet également de répondre dans le respect de l'équilibre entre l'événement et la protection du site.

Les agents sont également mobilisés pendant et après les manifestations pour vérifier que les engagements ont bien été tenus.

« Au-delà des obligations, on constate que les organisateurs intègrent de plus en plus souvent la participation du Grand Site au déroulement de leurs événements » conclut Philippe Maigne. Cette collaboration prend la forme de soutien à la communication (banderoles du Grand Site, présence lors de la remise des prix...) et parfois d'animations spécifiques. • **MMB**

EN SAVOIR PLUS :

www.grandsitesaintevictoire.com

On trouve sur le site : la Charte des manifestations 2009, le Guide de l'utilisateur 2012, le bilan de la charte 2010-2014. Sur le site www.grandsitedefrance.com, on trouve également l'article « Mieux gérer les activités de pleine nature sur les Grands Sites » dans le Fil des Grands Sites 2008. <http://sentinelles.sportsdenature.fr>



© GSSV / V. Paul